

24.—(29102) Soumis le dossier concernant la demande faite par le Surintendant du Département des Edifices Municipaux, de lui voter un crédit de \$4,327.20 pour l'entretien et les réparations de l'Hôtel de Ville, de l'Annexe et des Bains Publics.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De recommander au Conseil de voter pour les fins ci-dessus une somme de \$2,000.

25.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De donner instructions à l'Ingénieur en Chef de s'aboucher avec le Département en Loi pour savoir si la Ville a le droit d'acheter pour \$50,000 de granit brut et de pierre à chaux brute, pour la confection de la pierre à bordure qui devra être taillée à Montréal par les Tailleurs de Pierre de Montréal, avec prière de trouver les fonds requis pour payer la quote-part de la Ville dans le coût de l'achat de telle pierre à bordure et de sa confection.

Il est, en outre,

Résolu: De demander au Département en Loi si le coût de l'achat et de la confection de la pierre à bordure peut faire l'objet d'un emprunt spécial, conformément à l'article 351B de la Charte, attendu que la pierre à bordure fait partie de la construction des trottoirs et que la construction de ces trottoirs est payable moitié par la Ville et moitié par les propriétaires.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée au 27 courant, mercredi, à 11 heures a.m.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

Compte rendu de l'assemblée du 27 octobre 1915, a.m.

Sont présents: MM. les Commissaires Côté, Ainey, McDonald et Hébert.

En l'absence de Son Honneur le Maire, M. le Commissaire Hébert est appelé à présider.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que les minutes soient approuvées.

1.—(29460) Soumis un rapport de l'Assistant-Ingénieur en Chef, recommandant de payer à MM. Hénault & Hefferman une somme de \$917.50, étant le prix de la confection de la bordure en ciment pour le trottoir construit sur les deux côtés de la rue de Lorimier, entre les rues St-Jérôme et Masson.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: D'autoriser le paiement de ladite somme à même la balance disponible du crédit voté pour la construction dudit trottoir.

2.—(29476) Soumis un rapport du Surintendant du Département de l'Eclairage, recommandant d'accepter l'offre de la Compagnie "Canadian General Electric", à l'effet de fournir les lampes d'ornementation requises, dans les districts Nos 4 et 6A, aux prix et conditions de son contrat, pour la fourniture des lampes sur les rues Ste-Catherine et Bleury.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'accepter ladite offre et de faire rapport au Conseil en conséquence.

3.—(29500) Soumise une communication de la "Bell Telephone Co.", demandant l'autorisation d'ouvrir une tranchée sur les avenues Marcil et Monkland.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

24.—(29102) Submitted the documents concerning the request made by the Superintendent of the Municipal Buildings Department, that an appropriation of \$4,327.20 be voted for the maintenance of and repairs to the City Hall, the Annex and the Public Baths.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To recommend to Council that a sum of \$2,000 be voted for the above purposes.

25.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the Chief Engineer be instructed to ask the Law Department if the City has the right to purchase for \$50,000 worth of rough granite and rough limestone, to be used as curbstone and to be dressed in Montreal by Montreal stone-cutters, and that he be also requested to find the funds required to pay the City's share of the purchase price of such curbstone and of the cost of dressing the same.

It was further

Resolved: To ask the Law Department whether the purchase price of curbstone and the cost of dressing the same may be the object of a special loan, such as provided for by Art. 351B of the Charter, inasmuch as the curbstone forms part of the construction of sidewalks and the cost of laying such sidewalks is payable one half by the City and one half by the proprietors.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the meeting be adjourned until Wednesday, the 27th instant, at 11 o'clock a.m.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

Report of meeting held on the 27th October 1915, a.m.

Present: Commissioners Côté, Ainey, McDonald and Hébert.

In the absence of His Worship the Mayor, Commissioner Hébert was called to the Chair.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That the minutes be confirmed.

1.—(29460) Submitted a report from the Asst.-Chief Engineer, recommending that Messrs. Hénault & Hefferman be paid a sum of \$917.50, said sum representing the cost of the cement curb of the sidewalk laid on both sides of de Lorimier avenue, between St. Jérôme and Masson streets.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: To authorize the payment of the above sum ex-available balance of the appropriation voted for the laying of said sidewalk.

2.—(29476) Submitted a report from the Superintendent of the Light Department, recommending the acceptance of the offer from the Canadian General Electric Co. to supply the ornamental lamps required in Districts Nos. 4 and 6A, at the price and on the conditions of their contract for the supply of lamps for St. Catherine and Bleury streets.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To report to Council, recommending that said offer be accepted.

3.—(29500) Submitted a communication from the Bell Telephone Co., asking for authorization to make cuts on Marcil and Monkland avenues.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was